

# CONSEIL MUNICIPAL

---

## REUNION DU 15 NOVEMBRE 2018

### Procès-verbal

#### TRANSFERT DE LA LECTURE PUBLIQUE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, **jeudi 15 novembre 2018** à 20h30, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Florence COLOMB	Andrée RICCETTI

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT) : 32 votants.

Elodie PINSARD-BARROCAL a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite soumises à l'approbation du conseil municipal.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Décisions municipales**

Le conseil municipal a accordé au maire et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 20 septembre 2018, les décisions municipales qui ont été prises concernent notamment :

- l'approbation de marchés ou d'avenants à des marchés (éclairage salles expo château Beaulieu, gardiennage-sécurité-télésurveillance, maîtrise d'œuvre pour aménagement salle du Grand Marais, acquisition d'auto-laveuses) ;
- une demande de souscription à un abonnement eau (compteur mobile) ;
- des demandes de subvention pour les Mardi(s) du Grand Marais, Ziconord, A ciel ouvert ;
- l'acceptation d'une indemnisation en matière d'assurance ;
- une convention d'occupation précaire d'un logement dans un groupe scolaire.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions à l'unanimité.

### **1.2 Transfert de la lecture publique**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Depuis sa création en 2013, Roannais Agglomération dispose de la compétence facultative "Action culturelle. En 2016, cette compétence a évolué avec l'ajout de "l'Enseignement artistique" qui depuis, est exercée en totalité par Roannais Agglomération. Le Conseil communautaire de Roannais Agglomération, en juin 2018, a inscrit dans l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire", les médiathèques de Roanne et de Mably. Le transfert des équipements précités s'inscrit dans un projet global de développement de la lecture publique.

Il est proposé de faire évoluer la compétence facultative "action culturelle" sur le volet lecture publique de Roannais Agglomération en matière d'élaboration et d'animation d'un réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire. En outre, Roannais Agglomération sera compétent en lieu et place des communes de Mably et de Roanne pour la gestion de leurs médiathèques et des actions qu'elles portent actuellement.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la lecture publique à Roannais Agglomération.

#### ***Interventions***

*Monsieur le Maire remercie Véronique MOUILLER pour son implication au sein du groupe de travail intercommunal "lecture publique".*

*Bernard JAYOL, conseiller municipal, s'il partage les objectifs du transfert de cette compétence, souhaite faire quelques observations. En effet, il reste "sur sa faim" dans la mesure où la commune de Riorges ne possède pas les infrastructures pouvant correspondre à une ville de 11 000 habitants. A ce titre, on aurait pu espérer qu'il y ait une ambition plus grande et la proposition d'un équipement supplémentaire sur le territoire. A l'heure actuelle, il n'est pas convaincu que le service proposé soit suffisant.*

*Nabih NEJJAR, adjoint, répond qu'une des conséquences de ce transfert réside dans la constitution d'un réseau autour de deux médiathèques, impliquant la gratuité de ce service*

*pour tous les Riorgeois. En parallèle, les scolaires de la commune pourront bénéficier des mêmes offres que celles proposées actuellement au niveau de la ville centre.*

*Monsieur le Maire précise qu'un équipement a effectivement été imaginé au cours des différents diagnostics, en revanche sans financement ; il n'a donc pas été retenu.*

### **1.3 Marché travaux d'impression des supports d'information municipaux**

Rapporteur : Nabih NEJJAR, adjoint, délégué à la communication et aux techniques de la formation et de la communication.

Dans le cadre des travaux d'impression des supports d'information municipaux, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des fournisseurs, cette consultation comportant deux lots (publications périodiques et supports de communication).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec les entreprises retenues par la commission spéciale des offres réunie le 16 octobre 2018.

#### ***Intervention***

*Nabih NEJJAR précise qu'à la suite de cette mise en concurrence, le montant global du marché est légèrement inférieur à celui du précédent ; il fait part de sa satisfaction.*

### **1.4 Sinistre montée de la Croix Blanche – Protocole d'accord**

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal.

A la suite du sinistre survenu montée de la Croix Blanche et afin de clore à l'amiable ce dossier, le conseil municipal approuve à l'unanimité un protocole d'accord transactionnel à conclure avec le bureau d'études SIC INFRA.

## **2. FINANCES**

### **2.1 Budget général 2018 – Décision modificative n° 2**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement intègre des régularisations de crédits et des transferts, un montant de 42 735 € en dépenses imprévues ainsi que le virement à la section d'investissement de 47 603 €.

En recettes, on retrouve essentiellement un complément de crédit pour les droits de mutation de 70 000 € et l'inscription de subventions pour les Mardi(s) du Grand Marais et l'action culturelle pour 26 900 €.

Le montant total de la section de fonctionnement est de 105 839 €.

En investissement, les dépenses nouvelles concernent un complément pour l'achat des auto-laveuses d'un montant de 12 400 €, un montant de 29 000 € pour l'achat de lyres ainsi que divers changements d'imputation, notamment 90 000 € pour la ZAC des Canaux (en dépenses et en recettes). Des crédits pour un montant de 68 000 € ont été affectés à l'école de Beaucueil pour l'accessibilité et la construction de sanitaires ; ces crédits ont été transférés de l'école du Bourg et de l'école des Sables.

On retrouve aussi 45 000 € (en dépenses et recettes) en opération d'ordre pour régulariser des écritures afférentes au fonds de soutien pour les emprunts structurés.

En recettes d'investissement, on retrouve l'inscription du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 47 603 € ainsi que les régularisations d'écritures décrites ci-dessus.

Le montant total de la section d'investissement est de 190 280 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 2 du budget général 2018.

### **Interventions**

*Monsieur le Maire indique que les travaux relatifs à l'accessibilité à Beaucueil sont estimés à 180 000 €. La charge sera répartie sur deux exercices. Il rappelle également que les 90 000 € de subvention de Roannais Agglomération pour la zone des Canaux sont consacrés à la démolition des bâtiments.*

*Eric MICHAUD, adjoint, précise pour sa part que Ziconord est également financé par le Département.*

## **2.2 – Réaménagement d'emprunts – Maintien de la garantie communale**

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Le conseil municipal avait accordé la garantie partielle de la commune pour des emprunts contractés par Cité Nouvelle. La Caisse des Dépôts et Consignations met en œuvre sa mesure d'allongement de la dette pour accompagner le secteur du logement social suite aux réformes décidées par les pouvoirs publics. Une partie de la dette de Cité Nouvelle va donc faire l'objet d'avenants de réaménagement. La mise en place de ce nouveau dispositif nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal pour les prêts concernés. Cette garantie se substitue à celle préalablement accordée.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur le maintien de la garantie de la commune.

## **3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **3.1 Information du conseil municipal en matière de DIA**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie et au développement durable.

En application de la réglementation, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 20 septembre dernier et entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 octobre 2018, 33 DIA ont été déposées et 34 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Une prochaine information sera effectuée lors de la séance du 13 décembre 2018.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

## **4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

### **4.1 Marché produits d'entretien**

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Dans le cadre de la démarche hygiène et sécurité, un travail a été effectué afin de rationaliser et optimiser l'utilisation et la gestion des produits d'entretien courant dans tous les bâtiments communaux. Un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des fournisseurs pour deux lots (produits-matériel d'entretien et ouate-consommables jetables-petits articles ménagers).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec les entreprises retenues par la commission spéciale des offres réunie le 16 octobre 2018.

## 4.2 Schéma directeur d'assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Roannais Agglomération a élaboré le projet Schéma Directeur Assainissement (SDA). Celui-ci définit des enjeux concernant la gestion des eaux pluviales et de leur impact sur les systèmes d'assainissement : débordement d'eaux usées non traitées dans les milieux aquatiques, dysfonctionnement des ouvrages et non-conformité réglementaire.

Le plan d'actions présenté engage le territoire sur deux types de travaux :

- des travaux d'amélioration, de renforcement, de construction d'ouvrages en ce qui concerne les systèmes d'assainissement : ceux impactant directement les compétences eaux pluviales et assainissement ;
- des travaux de déconnexion et de désimperméabilisation des eaux pluviales, qui concernent les compétences eaux pluviales et assainissement mais également les voiries et l'ensemble des surfaces imperméabilisées.

Les objectifs du SDA sont d'atteindre la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement et l'atteinte du bon état des cours d'eau, en particulier en période de temps de pluie.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité l'engagement de la commune de Riorges sur le principe de cette démarche afin de s'inscrire dans la dynamique collective nécessaire sur son territoire, en précisant qu'elle ne peut s'engager avec précision sur le plan d'actions tel qu'il est défini par proposition d'objectifs par commune.

### **Intervention**

*Monsieur le Maire précise qu'il est difficile de délibérer sur un programme précis annuel. Il constate également que la plupart des communes de l'agglomération délibéreront dans le même sens que la ville de Riorges.*

## 4.3 Mise à disposition de services de Roannaise de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Dans le cadre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (DECI), les communes sont appelées à établir un inventaire et réaliser un schéma communal de DECI. Roannaise de l'Eau se propose d'accompagner les communes volontaires dans cette démarche en mettant à disposition les ressources nécessaires (moyens humains et techniques).

Pour définir les modalités de cette mise à disposition et les missions des services, il convient de passer une convention de mise à disposition de services de Roannaise de l'Eau à la commune.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## 4.4 Mise à disposition du domaine public ou privé de la commune

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Par délibération du 24 mai 2018, le conseil municipal a approuvé la convention d'autorisation de passage pour le raccordement des lignes électriques de deux bornes de recharge de véhicules installées depuis : place Jean Cocteau et parking avenue Galliéni.

Dans le cadre de l'adhésion de Roannais Agglomération à la compétence "Infrastructures de recharge pour véhicules électriques" (IRVE), la ville de Riorges doit mettre à disposition de Roannais Agglomération les deux sites susvisés où sont positionnées les bornes de recharge et leurs accessoires ainsi que les panneaux réglementaires de signalisation verticale de simple police.

Pour définir les conditions dans lesquelles Roannais Agglomération est autorisé à occuper ces emprises, il convient de passer une convention de mise à disposition du domaine public ou privé de la commune à Roannais Agglomération pour les bornes de recharge de véhicules électriques.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

#### **4.5 Classement rue et passage Anne Frank**

Rapporteur : André CHAUVET, conseiller municipal.

Par délibération du 19 mai 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de classement, à titre de régularisation, de plusieurs voies et notamment de la rue et du passage Anne Frank.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique, le conseil municipal prononce à l'unanimité le classement dans le domaine public de ces voies.

### **5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE**

#### **5.1 Mise à disposition du foyer Pierre Laroque au CCAS**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) gère un foyer pour l'accueil de personnes âgées et handicapées pendant le temps du repas et pour des animations culturelles, de loisirs et conviviales. Les activités de ce foyer, dénommé "Foyer-restaurant Pierre Laroque" ont lieu dans un bâtiment dont la commune est propriétaire, situé 81 rue Elise Gervais à Riorges.

Une convention doit être conclue entre la commune et le CCAS pour fixer les modalités de mise à disposition de ces locaux.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

#### **5.2 Mise à disposition de locaux au Club Vermeil**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale.

Le Club Vermeil accueille les aînés riorgeois. Il organise de nombreuses activités et participe aux échanges inter-générationnels du quartier. Les activités de ce club ont lieu dans un bâtiment dont la commune est propriétaire, situé 81 rue Elise Gervais à Riorges.

Il convient que la commune et l'association signent une convention pour fixer les modalités d'utilisation de ces locaux.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### **6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

#### **6.1 Animations culturelles – Spectacles 2<sup>e</sup> semestre 2018**

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

Par délibération du 5 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les contrats et conventions en vue de l'organisation des spectacles programmés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2018, sur la base d'une liste précise.

La commune accueillera par ailleurs un spectacle proposé par La Comédie de Saint-Etienne dans le cadre de son dispositif *Itinérance*. Le spectacle intitulé "Moitié voyageur", traite de l'identité gitane de façon humoristique. Il sera proposé à la maison de quartier du Pontet le jeudi 22 novembre 2018 à 20h.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat à passer avec la Comédie de Saint-Etienne.

#### **6.2 Programmation culturelle municipale – Tarif "comité d'entreprise"**

Rapporteur : Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale.

La commune a instauré la création d'un tarif réduit pour les spectacles organisés par la commune (concerts notamment), applicable aux adhérents de structures collectives telles que comités d'entreprises et organismes d'éducation populaire, sous réserve de la conclusion d'une convention passée entre ces structures et la commune. Ces structures s'engagent en effet de leur côté à relayer auprès de leurs adhérents, la communication de la

commune sur ses spectacles. Il est proposé d'étendre le bénéfice de ce dispositif au comité d'entreprise Michelin et de le renouveler avec Interloisirs en Roannais et TEC en Roannais. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions à passer avec ces structures.

### 6.3 Exposition autour de l'illustration

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Pour ses 10 ans, l'APART (Atelier de Pratiques Artistiques), collectif riorgeois travaillant autour de l'illustration, propose d'organiser, en collaboration avec la ville, une exposition au château de Beaulieu, intitulée "Les mondes de l'APART". Cette exposition aura lieu du 1<sup>er</sup> au 16 décembre 2018.

L'accent sera mis sur une création ambitieuse 100 % locale : "À la Droite du Diable", BD de Christian CHAVASSIEUX (auteur roannais) et Thibaut MAZOYER (illustrateur de l'APART), dont la sortie sera prévue à l'occasion de l'exposition.

L'APART invite aussi Carine HINDER, auteure et illustratrice française. Repérée par de prestigieuses maisons d'édition, son travail a été de nombreuses fois récompensé (Prix Renaudot, lauréate de la charte des auteurs, prix des lecteurs de Grand Quevilly, Prix Ludia 2016, etc.). Elle présentera la mise en image de son dernier livre jeunesse : "L'île aux aventures" (édité chez HEMMA).

Cette exposition sera ouverte aux scolaires sur réservation et au grand public de 14h à 18h en semaine et de 9h à 12h et de 14h à 18h les week-ends.

Les illustrateurs proposeront de découvrir leur métier, du dessin à l'édition, en installant leur atelier dans le château pendant toute la période de l'exposition. Au moment de l'exposition, les 8 illustrateurs riorgeois auront une actualité avec chacun, une BD à proposer.

Différents temps forts seront proposés :

- l'inauguration le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 16h avec dédicaces ;
- un concert avec l'association Les Tisseurs de Sons ;
- une ouverture nocturne le 8 décembre 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à passer avec l'APART pour l'organisation de cette exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

La secrétaire de séance  
Elodie PINSARD-BARROCAL



